



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le seize février deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. René PRAT

Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ

Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-José TOULLEC

M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL23.02.2024-008 : Adhésion à l'agence d'urbanisme, de développement économique et Technopole du Pays de Lorient (AudéLor)

Le Maire propose au conseil municipal que la Commune de Bannalec adhère à l'association AudéLor qui assure des missions propres à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, au développement économique ainsi que des missions propres à la Technopole.

L'adhésion à l'Agence est gratuite. La majorité des communes de Lorient Agglomération ainsi que des communes membres de Blavet Bellevue Oéan Communauté y adhèrent.

Mme. Marie-France Le Coz sera la représentante de la Commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer à l'association AudéLor

Donne pouvoir à Madame Marie-France Le Coz en vue de représenter la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX